

REPUBLIQUE FRANCAISE

**MAIRIE DE LACROST**

**DÉLIBÉRATIONS PRISES ET COMPTES-RENDUS DIVERS LORS DE LA SÉANCE DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

Du 11 décembre 2023 à la salle du conseil.

**Date de la convocation : 06 décembre 2023**

Sous la présidence de Gérard THIELLAND, Maire  
Secrétaire de séance : Daniel GALLUCHOT

Excusés : Céline DUFOSSE, Hamit KILIC, Jérôme HENRY, Ludovic KIELBASA

Le conseil :

**APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 06 NOVEMBRE 2023 :**

- **APPROUVE** à l'unanimité le procès-verbal de la séance du conseil du 06 novembre 2023.

**DISSOLUTION DU CPI : - DÉCIDE** de la dissolution du CPI de Lacrost au 31 décembre 2023, par manque de moyens humains et matériels.

**DÉLIBÉRATION RGPD ET LA CONVENTION POUR LE SERVICE INSTRUCTION**

**URBANISME : - AUTORISE** la création du téléservice le GNAU qui constitue le traitement de DCP commun dont la responsabilité est conjointe entre le Grand Chalon et la Commune de LACROST.

**AUTORISE** la création du nouveau traitement de données à caractère personnel de la Commune de LACROST dont la finalité propre est la gestion numérique des dépôts et de l'instruction des autorisations d'urbanisme et des certificats d'urbanisme qui sont transmis par le moyen du GNAU au service ADS du Grand Chalon chargé de l'instruction, étant rappelé que la Commune de LACROST approuve la finalité propre du nouveau traitement de données du Grand Chalon (la gestion électronique des flux de DCP).

**AUTORISE** l'inscription dans le registre RGPD de la Commune de LACROST du nouveau traitement de données personnelles appelées le GNAU-Dépôt et instruction des autorisations d'urbanisme dématérialisées.

**AUTORISE** le Grand Chalon en tant que responsable conjoint de traitement de retenir comme sous-traitant « RGPD » l'éditeur OPERIS ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention précitée.

**DÉLIBÉRATION GNAU ET LA CONVENTION POUR LE SERVICE INSTRUCTION**

**URBANISME : - APPROUVE** la convention-cadre et ses annexes relatives à l'instruction des autorisations, des déclarations préalables, de demandes en matière d'urbanisme et autres travaux, et le règlement du GNAU en annexe de la convention-cadre.

**APPROUVE** la mise en œuvre de la convention RGPD à responsabilité conjointe en intégrant la commune.

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les conventions ci-dessus énumérées,

**DÉLIBÉRATION SYDESL POUR LE CONTRAT D'ACHAT GROUPÉ : - ACCEPTE**

à l'unanimité les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés, annexée à la présente délibération,

**AUTORISE** l'adhésion de la COMMUNE DE LACROST en tant que membre au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé d'énergies et des services associés,

**AUTORISE** le maire à signer la convention constitutive du groupement,

**AUTORISE** le représentant du coordonnateur à signer les marchés, contrats et conventions issus du groupement de commandes pour le compte de COMMUNE DE LACROST et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget.

**AUTORISE** le Coordonnateur à exécuter la stratégie d'achat d'énergies du groupement.

**AUTORISE** le maire à engager les dépenses nécessaires inscrites au budget nécessaires à la réalisation de la convention constitutive selon les modalités prévues par cette dernière.

**DONNE** mandat au Coordonnateur et au Gestionnaire pour collecter les données relatives aux sites annexés à la présente délibération auprès des gestionnaires de réseau.

**DONNE** mandat au Coordonnateur pour engager toute action en justice pour le compte COMMUNE DE LACROST dans le cadre de la convention constitutive.

**INTEGRE** au groupement de commandes la liste des points de livraison annexée à la présente délibération

### **DÉLIBÉRATION SYDESL POUR LE REMPLACEMENT DE L'ÉCLAIRAGE VÉTUSTE :**

- Suite à la demande faite auprès du SYDESL pour l'étude du projet de remplacement de lampes vétustes, suite aux dispositions arrêtées par le comité syndical du SYDESL, et à l'application des différents règlements d'intervention qui permettent de nous accorder une aide de 35 % du montant éligible hors taxe, à laquelle s'ajoute une aide du fonds vert de 30 % du montant total hors taxe Après présentation du projet et après en avoir délibéré, le conseil :

**DONNE** son accord sur la prise en charge de la participation de la commune à hauteur d'environ 7100 euros.

**DÉFINITION DES ZAENR :** - Après consultation des habitants par voie d'affichage dans le hall de la mairie du 27 novembre au 8 décembre 2023, le conseil valide les zones ZAENR définies qui seront envoyées à la préfecture pour le 31 décembre 2023.

**APPEL A PROJET DU DÉPARTEMENT :** - **SOLLICITE** une aide au titre de l'appel à projet 2024 pour des travaux de voirie et d'une cuve enterrée vers le local technique.

### **OUVERTURE DE CRÉDITS D'INVESTISSEMENT PAR ANTICIPATION AU BUDGET PRINCIPAL 2024 :**

**DÉCIDE** à l'unanimité :

**AUTORISE** cette ouverture de crédits d'investissement par anticipation avant le vote du budget 2024

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte y afférent.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2024.

CHAPITRE	CREDITS NOUVEAUX VOTES BP 2024	RAR 2023 INSCRITS AU BP 2024	CREDITS OUVERTS VOTES EN DM 2024	MONTANT TOTAL	25 % AUTORISE
21 Immobilisation corporelle	184 514.99 €	35 115.36 €	0	184 514.99 €	46 128.75 €
<b>TOTAL</b>	184 514.99 €	35 115.36 €	0	184 514.99 €	46 128.75 €

### **OUVERTURE DE CRÉDITS D'INVESTISSEMENT PAR ANTICIPATION AU BUDGET ASSAINISSEMENT 2024 :** - **DÉCIDE** à l'unanimité :

**AUTORISE** cette ouverture de crédits d'investissement par anticipation avant le vote du budget assainissement 2024

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte y afférent.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2024.

<b>CHAPITRE</b>	<b>CREDITS VOTES BP 2023</b>	<b>RAR 2023 INSCRITS AU BP 2024</b>	<b>CREDITS OUVERTS VOTES EN DM 2023</b>	<b>MONTANT TOTAL</b>	<b>25 % AUTORISE</b>
23 Immobilisation en cours	50 505.23 €	35 035.78 €	0	50 553.00 €	12 626.31 €
<b>TOTAL</b>	50 505.23 €	35 035.78 €	0	50 553.00 €	12 626.31 €

**LOGICIEL CIMETIÈRE : - DEMANDE** plus de renseignements à Berger Levraut concernant la mise en place d'un logiciel cimetière.

**COMPTE-RENDU DU SIVOS : - ENTEND** le compte-rendu du SIVOS du 27 novembre 2023.

Vu par nous, Maire de la commune de Lacrost pour être affiché le 12 décembre 2023 à la porte de la mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1984.

A LACROST, le 12 décembre 2023  
Le Maire,

